



ARRETE DU MAIRE N°AT 2021 042 DP

Définissant l'emplacement de stationnement des forains du jeudi 8 juillet au dimanche 18 juillet 2021

Le Maire de la Ville de KAYSERSBERG VIGNOBLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2542-3, L 2542-4

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-1 à R 417-13 pour les arrêts et les stationnements L 130-5, R 130-5, R 130-2 et suivants

VU le Code Pénal notamment les articles R38, R39-1 et R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT que les forains seront présents lors des festivités du 14 juillet pour une fête foraine et qu'ils ont besoin de stationner leurs lieux d'habitation

ARRETE

Article 1 : OBJET DU REGLEMENT

Les forains sont autorisés à installer leurs lieux d'habitation (caravanes, camions...) à partir du jeudi 8 juillet 2021 jusqu'au dimanche 18 juillet 2021.

Article 2 : LIEU

Parking Salle Théo Faller à Kaysersberg

Article 3 : DATES ET HEURES

du jeudi 8 juillet à 8h jusqu'au dimanche 18 juillet à 18h

Article 4 : REGLEMENTATION DE L'ARRET ET DU STATIONNEMENT

L'arrêt et le stationnement seront strictement interdits.

Article 5 : SIGNALISATION

Des panneaux « stationnement interdit » avec signe de mise en fourrière et des barrières de protection seront mis en place par les services de la Ville.

Article 6 : REGLEMENTATION

Pour les instructions et dispositions diverses relatives à la réglementation même du marché, se référer à l'arrêté du Maire du 30 juin 1989.

Article 7 : INFRACTIONS

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : EXECUTION

Le commandant de la communauté de Brigade Kaysersberg-Lapoutroie, la Police Municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Kaysersberg Vignoble, le 25 juin 2021



Martine Schwartz
Le Maire

Martine SCHWARTZ

Ampliation : M. le Procureur de la République, M. le Juge d'Instance, Communauté de Brigades Kaysersberg Vignoble – Lapoutroie, Brigades Vertes, Service incendie et secours de Kaysersberg, SDIS 68, Police Municipale, Services Techniques, Affichage, Presse et Archives